



MAIRIE DE LABATUT

Place de la Mairie

09700LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

http://www.labatut09.fr

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2024_017

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

Date de la convocation : **18 juillet 2024**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
10	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Étaient présents : M Jean CRESPIY, Mme Janine PERIDON-GONZALES, M Jean-Jacques BELBEZE, Mme Bernadette PECCATTE, Mme Emilie CANCEL, Mme Aude CARTAILLAC, M Bernard DENOS, M Denis LEMOINE, M Alain PERROT, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Jean PESOUSSAUD

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Janine PERIDON-GONZALEZ a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET : Demande de subvention DETR, FDAL, CCPAP Région, SDE09, création d'un logement rue des Pyrénées - Projet 1

M le Maire informe :

Le projet n°1, création d'un logement communal rue des Pyrénées en vue de locatif, nécessite des demandes de subventions pour être réalisée.

La délibération n°2023-031 fondée sur les estimatifs du Maître d'œuvre doit être annulée et remplacée, car suite au lancement du marché public, à l'ouverture des plis et aux choix des entreprises par la commission travaux un nouveau plan de financement en résulte.

M le Maire présente aux membres du conseil le nouveau plan de financement suivant :

Achat de la maison : 76 489.79€ HT
Travaux de rénovation : 125 959.68€ HT
Maître d'œuvre : 10 000.00€ HT
Audits : 1 501.66€ HT
SPS : 6 640.00€ HT
Publicité : 710.00€ HT

MONTANT HORS TAXE :		221 301.13€
Subventions sollicitées :	Montant HT :	Pourcentage :
DETR	100 000.00€	45.19%
Région Occitanie	5 000.00€	2.26%
SDE 09	13 050.00€	5.90%
CCPAP Fonds de concours	10 000.00€	4.52%
CCPAP Rénovation énergétique	4 350.00€	1.97%

Département 09	43 832.00€	19.81%
Autofinancement	45 069.13€	20.37%
TOTAL	221 301.13€	100%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte la proposition de Monsieur Le Maire et le mandat pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Maire M Jean CRESPIY	Secrétaire de séance Mme Janine PERIDON-GONZALEZ
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 25 juillet 2024